

# INTÉRESSEMENT SÉCU RÉSULTATS 2020 QUI N'EN VOUDRAIT PAS !

Depuis 2002, la CFDT négocie et obtient une prime d'intéressement, complément incontournable de la rémunération pour tous les salariés de la Sécu.

Qui voudrait s'en passer ?

Alors, attention !

Ce n'est pas un dispositif pérenne, son maintien est négocié tous les 3 ans.

**Sans signature d'accord, PAS D'INTÉRESSEMENT !  
 Sans la CFDT, PAS D'INTÉRESSEMENT !**



## PRIMES INTÉRESSEMENT MOYENNES EN BRUT PAR BRANCHE DEPUIS 2018

	2018	2019	2020
MALADIE	858 €	905 €	967 €
FAMILLE	890 €	916 €	961 €
RECOUVREMENT	924 €	968 €	992 €
RETRAITE	817 €	865 €	944 €



Malgré la crise sanitaire, les primes d'intéressement 2020 sont toutes en augmentation. Leur attribution sera effective avant le 30 mai 2021.

Un "bulletin d'option" doit vous être transmis prochainement afin que vous choisissiez votre mode de versement. A défaut de réponse, il sera versé directement sur un PEI (Plan d'Épargne Interentreprises), sans possibilité de vous rétracter.



Grâce à la CFDT, seule signataire de l'accord d'intéressement du 23 juin 2020, les salariés de la Sécu ont encore, pour 3 années, le maintien des primes d'intéressement. La CGT et FO ne sont pas signataires.

La CFDT a également négocié et signé seule un avenant à l'accord de 2020 afin que les périodes de dispenses d'activités ou arrêts de travail (arrêt maladie, arrêt pour garde d'enfants et arrêt des personnes vulnérables ou proche d'une personne vulnérable) entre le 16 mars et le 10 mai 2020, ne soient pas pénalisantes pour le calcul de la prime. La CGT et FO ne sont pas signataires.

**La CFDT porte plusieurs revendications pour augmenter le pouvoir d'achat des salariés de la Sécu.  
 L'intéressement en fait partie mais la CFDT n'oublie pas et revendique toujours l'augmentation de la valeur du point ainsi qu'une prime 2021 exceptionnelle pour tous !  
 Alors, l'intéressement "OUI"  
 Uniquement l'intéressement "NON" !**

Flashez pour nous rejoindre

